

Les CPAS bruxellois et wallons aux abois

Selon eux, la limitation des allocations d'insertion dans le temps va faire de gros dégâts.

La limitation à trois ans des allocations d'insertion va surcharger des CPAS déjà structurellement sous-financés, ont rappelé, mercredi, Claude Emonts et Michel Colson, respectivement présidents de la Fédération des CPAS de Wallonie et de la Section CPAS bruxelloise.

Parmi les chômeurs exclus, tous n'auront pas droit au revenu d'intégration sociale, soulignent les deux hommes qui craignent l'éclatement de "bombes sociales".

En 2011, le gouvernement Di Rupo a décidé de limiter à trois ans le droit au chômage des personnes qui n'ont pas

trouvé d'emploi à l'issue de leurs études. Le 1^{er} janvier 2015, trois ans se seront écoulés depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, qui touchera donc pour la première fois les allocataires concernés.

Combien d'exclus au juste ?

D'après l'Onem, 16 900 personnes sont arrivées en fin de droit jeudi. Le Forem parle, lui, de 30 364 Wallons tandis qu'Actiris avance le chiffre de 4 694 exclus à Bruxelles. "En fait, personne ne sait. On peut uniquement faire des estimations", scande Claude Emonts (PS). "On s'attend à ce qu'environ 30% des personnes exclues ne s'adressent pas aux CPAS et que, parmi ceux qui se manifestent, environ 30% voient leur demande d'intervention rejetée, précise le représentant des CPAS wallons. On aura une idée un peu plus exacte à partir de lundi. Mais la vague de demandes la plus im-

portante arrivera sans doute en février."

"Ce qui est évident, c'est qu'il y aura des drames sociaux que les CPAS ne pourront pas éviter", ajoute Michel Colson (FDF).

Une partie des chômeurs exclus, surtout parmi les cohabitants, n'entre, en effet, pas dans les conditions pour bénéficier du revenu d'intégration sociale et devra affronter subitement une perte financière. "Certains risquent de tomber dans le surendettement et, pour les CPAS, ce sera une troisième vague de personnes à accompagner avec d'autres aides, par exemple en matière d'énergie ou de santé", prédit l'ancien président du CPAS de Watermael-Boitsfort.

Malgré la création de cellules temporaires d'accueil et le recours à du personnel supplémentaire, M. Colson craint que certains CPAS, débordés, ne parviennent pas à respecter les délais qui leur sont imposés pour traiter les demandes. (D'après Belga)